

Image not found or type unknown



seminaire droit du travail

Par **pat63**, le **14/05/2021** à **17:38**

Bonjour, mon employeur organise un séminaire les 3 et 4 juin prochain, il impose aux employés qui ne souhaite pas s'y rendre de prendre des congés, sachant que l'entreprise sera fermée à cette occasion, a-t-il le droit ? Merci.

Par **P.M.**, le **14/05/2021** à **18:13**

Bonjour,

Normalement, l'employeur peut imposer la présence à un séminaire professionnel...

Pour les congés payés, les dates ne peuvent pas être modifiées par l'employeur moins d'un mois à l'avance mais actuellement, il dispose de 6 jours et bientôt 10 qui peuvent être fixés avec seulement un délai de prévenance d'un jour franc à condition qu'un Accord collectif le prévoit...